

Table ronde: pratiques linguistiques et culturelles: leur place dans la communauté scolaire et sociale:

Enseignement interculturel et enseignement des langues étrangères dans la Communauté européenne: interrogations

Selon des estimations récentes, quatre millions d'enfants d'émigrants suivent aujourd'hui leur scolarité dans des écoles des pays membres de la Communauté européenne. Si la plupart de ces migrants ne jouissent pas des droits civiques dans les pays dits d'«accueil», et si par conséquent ils ont pour l'instant peu de chance de faire valoir leurs revendications culturelles et éducatives, il n'est toutefois plus possible aujourd'hui de nier l'énorme potentiel linguistique que représentent les migrants pour la construction d'une Europe qui soit à la fois «unie dans la diversité» et «ouverte sur le monde extérieur».

Or la situation de l'enseignement des langues vivantes atteste que les systèmes scolaires sont loin d'avoir surmonté les séquelles du nationalisme du 19^e siècle, auquel d'ailleurs ils doivent une partie de leur existence. Pour l'essentiel, l'apprentissage d'une, voire même de plusieurs langues étrangères, reste le principe des nantis, dont les migrants ne sont pas. Pareils en cela aux locuteurs des langues dites «régionales», leur sort est plutôt le désapprentissage de leurs langues, d'autant plus qu'en général celles-ci ne sont pas les langues standardisées. S'ajoute à cela l'hégémonie de l'anglais sur le marché international des langues, hégémonie par ailleurs inscrite dans l'organisation et les programmes mêmes des filières de réussite scolaire. Dans cette situation, que fait – et que pourrait faire – la Communauté européenne pour assurer l'égalité des langues, élément incontournable de l'égalité des chances pour les migrants, et pour mettre la diversité de son héritage culturel au profit de l'avenir de l'Europe?

Projet d'évaluation comparative
des Communautés européennes

E.W.H.

Education interculturelle

Im Fort 7

D-6740 Landau

FRITZ WITTEK